



Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 20/09/2018

Date de révision : 20/09/2018

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange
Nom du produit : Power Kleen
Autres Moyens d'identification : MP21

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Dégraissant
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA
T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4 H302
Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 4 H312
Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicables

3.2. Mélanges

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % | Classification (SGH-CA) |
|---|--|---------------------------|--------|--|
| Hydroxyde de potassium | hydroxyde de potassium (potasse caustique) potasse caustique / potasse caustique (K(OH)) / HYDROXYDE DE POTASSIUM | (CAS-No.) 1310-58-3 | 5 - 10 | Tox aiguë. 3 (OralE), H301 Corr Cutanée. 1A, H314 Lésions Oculaire. 1, H318 |
| 2-butoxyéthanol | 2-Butoxy-1-ethanol /Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutyle de l'éthylène glycol / Éther butyle de l'éthylène glycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butyle de l'éthylène glycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve | (CAS-No.) 111-76-2 | 4 - 8 | Liq. Flam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière, brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315 |
| Tétrasodium EDTA | acide éthylènediaminététraacétique, sel tétrasodique / éthylènediaminététraacétate de tétrasodium / acide éthylènediaminététraacétique (EDTA), sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel de sodium (1:4) / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Tetrasodium salt of ethylenediaminetetraacetic acid / Acide acétique, (éthylènedinitrilo)tetra-, sel tétrasodique / EDTA, tétrasodique / édétate tétrasodique / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) tetrasodium salt / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) Tétrasodique / Tétrasodique 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilo)tetraacétate / Edétate de sodium / Edetate Sodium acide éthylènediamine tétraacétique / Edétate de sodium | (CAS-No.) 64-02-8 | 1 - 5 | Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Lésions Oculaire. 1, H318 |
| métasilicate de sodium | métasilicate de sodium / Silicate, disodium / acide silicique (H ₂ SiO ₃), sel disodique / métasilicate de sodium, anhydre / acide silicique, sel disodique / Disodium metasilicate (Na ₂ SiO ₃) / Disodium trioxosilicate / acide silicique (H ₂ SiO ₃), sel de sodium (1:2) / METASCILLCATE DE SODIUM/ acide silicique, sel de sodium (1:2) / silicate de sodium | (CAS-No.) 6834-92-0 | 2 - 5 | Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Corr Cutanée. 1B, H314 STOT SE 3, H335 |
| Acide benzènesulfonique, C10-16-dérivés alkylés | Acide benzènesulfonique, C10-16-dérivés alkylés / C10-16- acides alkylbenzènesulfoniques | (CAS-No.) 68584-22-5 | 1 - 5 | Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Irrit Oculaire. 2, H319 |

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer. Appeler un médecin immédiatement.
- Mesures de premiers secours après contact cutané : Enlever les vêtements contaminés ou chaussures immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
- Mesures de premiers après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
- Mesures de premiers secours général : Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

- Symptômes/effets après contact cutané : Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

- Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

- Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

- Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Risques spécifiques posés par le produit chimique

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

- Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entreposer dans un endroit bien aéré. Tenir le contenant bien fermé. Garder au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

| | | |
|----------------------|------------------------------------|---------------------|
| USA - ACGIH | ACGIH Plafond (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Canada (Québec) | PLAFOND (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Alberta | OEL Plafond (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Colombie britannique | OEL Plafond (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Ontario | OEL Plafond (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |

2-butoxyéthanol (111-76-2)

| | | |
|----------------------|------------------------------|----------------------|
| USA - ACGIH | ACGIH TWA (ppm) | 20 ppm |
| Canada (Québec) | VEMP (mg/m ³) | 97 mg/m ³ |
| Canada (Québec) | VEMP (ppm) | 20 ppm |
| Alberta | OEL TWA (mg/m ³) | 97 mg/m ³ |
| Alberta | OEL TWA (ppm) | 20 ppm |
| Colombie britannique | OEL TWA (ppm) | 20 ppm |
| Ontario | OEL TWA (ppm) | 20 ppm |

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Liquide. |
| Couleur | : Vert |
| Odeur | : inodore |
| Seuil Ofactif | : Aucune données disponibles |
| pH | : 13.2 |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) | : > 1 |
| Taux d'évaporation relatif (éther=1) | : Aucune données disponibles |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : 0 °C |
| Point D'ébullition | : Aucune données disponibles |
| Point D'éclair | : Aucune données disponibles |
| Température D'auto-inflammation | : Aucune données disponibles |
| Température de décomposition | : Aucune données disponibles |
| Flammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Aucune données disponibles |
| Pression de vapeur à 50°C | : Aucune données disponibles |
| Relative vapour density at 20 °C | : 0.6 |
| Densité Relative | : 1.1032 |
| Solubilité | : Soluble. |
| Log Pow | : Aucune données disponibles |

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Viscosité, cinématique | : Aucune données disponibles |
| Viscosité, dynamique | : 20 mPa.s |
| Limites d'explosivités | : Aucune données disponibles |

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Reactivity

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | : Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité Chimique | : Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de Réactions Dangereuses | : Aucune réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | : Matériaux oxydants et acides forts. |
| Matières incompatibles | : Peroxydes. L'hypochlorite de sodium. |
| Produits de Décomposition Dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2). |

SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Orale: Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Cutanée: Nocif par contact cutanée |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : N'est pas classé |

| | |
|-----------------|-------------------------------|
| ATE CA (orale) | 1514.317 mg/kg poids corporel |
| ATE CA (cutané) | 1200.364 mg/kg poids corporel |

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

| | |
|----------------|------------|
| LD50 orale rat | 1658 mg/kg |
|----------------|------------|

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

| | |
|----------------|-----------|
| LD50 orale rat | 284 mg/kg |
|----------------|-----------|

Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

| | |
|-------------------|------------|
| LD50 orale rat | 775 mg/kg |
| LD50 cutané lapin | 2000 mg/kg |

2-Butoxyethanol (111-76-2)

| | |
|---------------------------|------------|
| LD50 orale rat | 470 mg/kg |
| LD50 cutané lapin | 99 mg/kg |
| LC50 inhalation rat (ppm) | 486 ppm/4h |

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

| | |
|----------------|------------|
| LD50 orale rat | 1153 mg/kg |
|----------------|------------|

| | |
|---|---|
| Corrosion / Irritation Cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 13.2 |
| Lésion/Irritation Oculaire Grave | : Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13.2 |
| Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée | : N'est pas classé |
| Mutagenicité des cellules germinales | : N'est pas classé |
| Cancérogénicité | : N'est pas classé |
| La Toxicité pour la Reproduction | : N'est pas classé |
| STOT-seule exposition | : N'est pas classé |
| STOT- exposition répétées | : N'est pas classé |
| Danger D'aspiration | : N'est pas classé |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut être nocif en cas de contact cutanée. Brûlures. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. |

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas de contact cutané. Brûlures.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale : Nocif pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

| Tetrasodium EDTA (64-02-8) | |
|----------------------------|--|
| LC50 poisson 1 | 41 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique]) |
| LC50 poisson 2 | 59.8 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique]) |
| EC50 72h algues (1) | 1.01 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus) |

| Hydroxyde de potassium (1310-58-3) | |
|------------------------------------|------|
| Log Pow | 0.65 |

| Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5) | |
|---|---|
| LC50 poisson 1 | 3 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique]) |
| EC50 Daphnia 1 | 2.9 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna) |
| Log Pow | 2 (à 23 °C) |

| 2-butoxyéthanol (111-76-2) | |
|----------------------------|--|
| LC50 poisson 1 | 1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique]) |
| LC50 poisson 2 | 2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus) |
| EC50 Daphnia 1 | > 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna) |
| Log Pow | 0.81 (à 25 °C) |

| Métilsulfate de sodium (6834-92-0) | |
|------------------------------------|--|
| LC50 poisson 1 | 210 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Brachydanio rerio [semi-statique]) |
| LC50 poisson 2 | 210 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Brachydanio rerio) |

12.2. Persistance et Dégradabilité

| Power Kleen | |
|------------------------------|-------------------|
| Persistance et Dégradabilité | N'est pas établi. |

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

| Power Kleen | |
|------------------------------|-------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | N'est pas établi. |

| Hydroxyde de potassium (1310-58-3) | |
|------------------------------------|------|
| Log Pow | 0.65 |

| Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5) | |
|---|-------------|
| Log Pow | 2 (à 23 °C) |

| 2-butoxyéthanol (111-76-2) | |
|----------------------------|----------------|
| Log Pow | 0.81 (à 25 °C) |

12.4. Mobilité dans le Sol

| Power Kleen | |
|----------------|-------------------|
| Écologie - sol | N'est pas établi. |

| Hydroxyde de potassium (1310-58-3) | |
|------------------------------------|------|
| Log Pow | 0.65 |

| Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5) | |
|---|-------------|
| Log Pow | 2 (à 23 °C) |

| 2-butoxyéthanol (111-76-2) | |
|----------------------------|----------------|
| Log Pow | 0.81 (à 25 °C) |

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

- UN-No. (TDG) : UN1814
Groupe d'emballage : III - Danger faible
TDG Classes de dangers primaires : 8 - Classe 8 - Corrosif
Description du document de transport : UN1814 SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM, 8, III
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses) : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM

- Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Substances corrosifs



- Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée : 5 L

- Quantités exceptées (TMD) : E1

- Indice de véhicule routier de passagers ou véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

- DOT NA no. : UN1814
UN-No.(DOT) : 1814
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger faible
Description du document de transport : UN1814 Solution d'hydroxyde de potassium, 8, III
Désignation officielle de transport (DOT) : Hydroxyde de potassium, solution
Contient une déclaration de sélection de zone (DOT) :
Classe (DOT) : 8 - Classe 8 - Matériel Corrosif 49 CFR 173.136
Division (DOT) : 8
Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



- Dangereux pour l'environnement : Non

- DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102) : IB3 - Authorized IBCs: Métael (31A, 31B and 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égale (1.1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisé, à l'exception de UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour UN2672)
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normale..... 178.275(d)(3)
TP1 - Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les points suivants: Degré de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Lorsque: tr est la température maximale moyenne au volume pendant le transport et tf est la température en degrés celsius du liquide pendant le remplissage.

- DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 154
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx) : 203
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx) : 241

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|---|---|
| DOT Limites de quantité Avion de passagers / ferroviaire (49 CFR 173.27) | : 5 L |
| DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo (49 CFR 175.75) | : 60 L |
| DOT Arrimage de navire Autre | : A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers. |
| DOT Arrimage de navire Autre | : 52 – Arrimer "séparés" des acides. |
| Emergency Response Guide (ERG) Numéro | : 154 |
| Autres informations | : Aucune information supplémentaire disponible |

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

| | |
|--|--|
| UN-No. (IMDG) | : 1814 |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : SOLUTION HYDROXYDE DE POTASSIUM |
| Transport document description (IMDG) | : UN1814 SOLUTION HYDROXYDE DE POTASSIUM, 8, III |
| Classe (IMDG) | : 8 - substances corrosifs |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : III - substances présentant un danger faible. |

IATA

| | |
|---|--|
| UN-No. (IATA) | : 1814 |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Solution Hydroxyde de potassium |
| Description du document de transport (IATA) | : UN 1814 Potassium hydroxide solution, 8, III |
| Classe (IATA) | : 8 - Corrosifs |
| Groupe d'emballage (IATA) | : III – Danger faible |

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Pyrophosphate tétrapotassique (7320-34-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Eau (7732-18-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Tetrapotassium pyrophosphate (7320-34-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Loi japonaise sur le contrôle des substances toxiques et délétères
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives (68584-22-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Loi japonaise sur le registre des rejets et transferts de polluants (loi PRTR)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

2-Butoxyethanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Toxic Substance (CEPA – Schedule I)

Yes

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Power Kleen

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Eau (7732-18-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 20/09/2018

Date de révision : 20/09/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

| | |
|------|--|
| H227 | Liquide combustible |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.